



Syndicat national des
anesthésistes réanimateurs
de France

Assemblée générale du SNARF du samedi 2 juin 2018

Rapport du Trésorier

Dr Marc GENTILI

Cher (e) s Ami (e) s, Cher (e) s Adhérent (e) s, Cher (e) s Collègues

La Force de notre **Syndicat National des Anesthésistes-Réanimateurs Français**, c'est notre Liberté d'action et notre Indépendance économique qui nous permet d'agir pour la défense de notre Spécialité et de notre exercice libéral. Cette Force, cette Indépendance, nous vous la devons à vous nos mandants qui, par vos cotisations, pérennisent tous les efforts nécessaires à cette défense.

La contrepartie de ce soutien c'est une transparence totale de la gestion vis-à-vis des cotisants c'est-à-dire de nous tous.

Les comptes d'exploitation de notre syndicat, le SNARF, que nous vous présentons ont été expertisés par notre comptable et certifiés par le Commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

L'année 2017 se solde par un déficit de 40 960 €uros contre 26 282 €uros en 2016. Les cotisations des membres adhérents encaissées au titre de l'année 2017 s'élèvent à 172 513€uros (-16 895 €uros).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 317 062 €uros contre 322 650 €uros pour 2016 soit une baisse de 5 588 €uros.

La masse salariale est équivalente à 2016 (125 188 €uros versus 124864 €uros) : dont 88956 €uros de salaire, 38 586 €uros de charge sociale et 558 €uros de formation.

Les frais généraux qui s'élèvent à 189 416€uros sont en diminution de 10 013 €uros (-5,2%) : les services extérieurs (loyer, entretien, assurances) ont baissé de 39,10%: pour atteindre 16 699€uros (27 420€uros en 2016). Les autres services extérieurs comprennent les catalogues et imprimés pour 8 560 €uros.

Les frais de déplacements et de remplacements pour 2017 sont de 60 945 €uros en baisse de 2110 €

Les frais postaux sont de 14 696 €uros.

Les autres impôts et taxes s'élèvent à 8 070€uros.

Le montant des placements au 31/12/2017 est de 295 460€uros avec une plus-value latente de 21 416 €uros.

La bonne santé financière de notre institution est la garantie d'indépendance et d'action pour défendre nos mandants c'est pour cela que nous vous proposons pour 2018 le budget prévisionnel et les économies suivantes :

Le budget prévisionnel 2018 s'attachera à diminuer un certain nombre de dépenses concernant les congrès, les honoraires et cotisations aux instances (-16 000 €uros), les frais de déplacement (-23 000€uros), les imprimés et frais postaux (-5 000€uros).

La bonne gestion du syndicat propriétaire de ses murs, ses adhésions renouvelées et une fois de plus le soutien indéfectible du Cabinet Branchet sont les piliers de cette stabilité.

Par ailleurs pour diversifier ses sources de financement, notre Syndicat développe en partenariat des formations de terrain adaptées à notre exercice.

Il n'est bien sûr pas dans la finalité d'un syndicat professionnel de réaliser des recettes et des profits et s'il n'y a pas de bénéfice cette année encore, cela nous engage à poursuivre la politique drastique de contrôle des dépenses mais aussi et toujours à recruter de nouveaux adhérents pour vous offrir la meilleure défense juridique et syndicale possible.

Cette politique attentive nous la devons aussi au travail efficace de notre Administratrice Valérie-Anne Hauchart ainsi que de notre Secrétaire Marie-Chantal Legros que nous tenions à remercier, toutes les deux pour leurs efforts.

* *
 *
 *
 *